

Réflexions sur les stratégies traditionnelles de gestion conservatoire de l'eau pratiquées en Ardèche depuis le XIX^e siècle.

Alain Morel

Institut de Géographie Alpine – Université Joseph Fourier
14 bis avenue Marie Reynoard – 38100 – Grenoble
Alain.Morel@ujf-grenoble.fr

Abstract : The author presents the Ardèche area in the South-East of France, and its characteristics : mediterranean climate, dramatic floods during the rainy seasons...He shows how, during the XIXth century, because of demographic and economic pressures, farmers built terraced parcels to extend their crops and to control the hydric erosion. He describes them. Today, 80 % of these terraces have been more or less abandoned, as a consequence of rural depopulation and land use changes; runoff increases and gullying expands, except when herbaceous and shrubby vegetation protect the slopes against the effects of erosion.

Key-words : Mediterranean basin, Ardèche, traditional technics, runoff management, terraces, France.

1. Introduction

Le département de l'Ardèche, dans le sud-est de la France se caractérise par un relief très contrasté et par un climat méditerranéen aux pluies rares mais catastrophiques qui provoquent des écoulements violents. Le régime des rivières est très irrégulier. L'été, les valeurs du débit sont très faibles, le débit d'étiage pouvant être par exemple pour le Doux de quelques litres par seconde ; En revanche les grandes crues de cette rivière ont donné en 1787 et 1907 des débits de 2000 m³/s, alors que le débit moyen est de 5, 10 m³/s. Différentes stratégies et pratiques, en particulier l'installation de terrasses, y ont été utilisées depuis des temps très anciens. L'âge des terrasses est très variable selon les sites : ainsi en Chine, les gradins avec talus enherbés existent depuis 4 000 ans avant J.C.(Roose, 2002) ; dans le bassin méditerranéen, certaines terrasses remonteraient au X^e siècle. Ici, près de la vallée du Rhône, l'agriculture en terrasses sur les versants semble présente dès l'époque romaine. Mais il est certain que c'est au moment des fortes poussées démographiques que s'est faite l'extension de ces terrasses. J.F. Blanc (2001) insiste en effet sur la relation milieu physique/milieu humain : les terrasses représentent un espace « construit » en réponse à des contraintes climatiques et topographiques ainsi qu'à des contraintes économiques et sociales. C'est ce qui se produit en Ardèche au XIX^e siècle.

2. Les politiques menées au XIX^e siècle

Nous sommes éclairés en premier lieu par les politiques officielles commanditées par les ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées. Ainsi le rapport de M. de Mardigny de 1857 concernant les inondations provoquées par la rivière Ardèche est particulièrement éloquent : il attribue les crues à trois causes : tout d'abord aux fortes pentes de la rivière et de ses affluents ainsi qu'à l'escarpement des versants et au peu de longueur des vallées « d'où les eaux débouchent en même temps » ; ensuite aux pluies torrentielles qui tombent dans cette partie de la France ; enfin au déboisement des montagnes des Cévennes et du Coiron. La lecture des archives nous permet de mieux comprendre les stratégies et les pratiques mises en place. On y découvre les politiques menées sur les « droits d'eau », les querelles entre droit privé et droit public, les conflits entre partisans de barrages édifiés pour l'alimentation des moulins et ceux qui donnent la priorité à l'irrigation. Ainsi en 1906 est enregistrée dans la commune de

Rochepeule une réclamation pour détournement des eaux de la rivière au détriment des moulins à blé.

3. Le développement des terrasses au XIX^e siècle et le rôle des « béalières ».

Lutter contre les dégâts provoqués par les eaux apparaît donc comme un des objectifs prioritaires des stratégies menées depuis le début du XIX^e siècle. Mais la multiplication des terrasses répond à un autre souci : à cette époque, les montagnes de l'Ardèche sont très peuplées ; on manque de terres et leur construction est utilisée pour « optimiser » un milieu difficile. La fonctionnalité de ces « faïsses » a été bien décrite par M.Léonard et C.Dumas (2002) : Les murets de pierres sont utilisés pour aménager les versants mais on s'en sert aussi pour barrer dans les vallons secondaires les ruissellements concentrés, afin de piéger derrière eux les débits solides. Différents types de terrasses sont étudiés, en fonction de la géologie des lieux : les terrasses sur support schisteux des Cévennes méridionales sont particulièrement fragiles, ces roches étant sensibles à la gélifraction ainsi qu'aux agressions des hommes et des animaux. Celles plus nombreuses sur support granitique et sur pentes généralement plus douces sont assez résistantes aux effets de l'érosion ; elles restent souvent aujourd'hui encore en assez bon état. Enfin celles des régions gréseuses de l'avant-pays cévenol, peu déclives, conservent encore aujourd'hui des vignobles alors que ceux-ci ont le plus souvent été abandonnés sur les terrasses des versants marno-calcaires aux sols pauvres. M.Léonard et C.Dumas montrent comment l'aménagement de ces terrasses prend en compte l'écoulement de l'eau. Dans celles de milieu de versant, « l'eau est rejetée sur les bords du champ et canalisée dans des chenaux solidement maçonnés ». Sur les bas de versant, les constructions de murets sont discontinues de manière à permettre l'écoulement de l'eau entre eux. Les paysans n'étaient certes pas géomorphologues, mais ils ont tenu compte de l'effet de la pente : on constate en effet que plus la pente est forte et plus l'inclinaison de la planche de la terrasse ainsi que le nombre de celles-ci augmente.

Une autre technique était utilisée en vue de l'irrigation, celle des « béalières ». Une levade en pierres (seuil) était dressée sur la rivière, permettant de diriger l'eau vers un canal. Des systèmes d'écluses permettaient par l'intermédiaire de ces canaux installés dans les fonds de vallée, de répartir l'eau par système gravitaire sur des surfaces peu pentues et donc peu soumises à l'érosion ; mais on ne peut pas assimiler leur rôle à celui des chenaux aménagés sur les versants du Champsaur, dans les Alpes (Y.Veillet, 1994), aménagés au niveau des haies qui jouent le rôle de drain et permettent une meilleure dispersion des écoulements.

Ainsi ces pratiques avaient pour but de mieux rentabiliser l'espace mais elles permettaient aussi de maîtriser l'action de l'eau, en jouant le rôle de pondérateur des écoulements. En effet les murs freinent et entravent le ruissellement, et sur les « planches », à faible pente, l'infiltration est facilitée. La terre accumulée derrière le mur de soutènement facilite le drainage tandis que le travail du sol rend celui-ci plus perméable. Ces terrasses permettaient ainsi la conservation des sols et la lutte contre l'érosion.

4. L'abandon de ces techniques traditionnelles et leurs conséquences.

Quel jugement peut-on porter aujourd'hui sur ces diverses techniques utilisées ? Il faut noter tout d'abord leur abandon dès la fin du XIX^e siècle, en relation avec le déclin démographique et la déprise agricole. C'est dans les hautes vallées, les secteurs les plus montagneux que la population a connu le plus important déclin. Ainsi le canton de Lamastre sur le haut Doux a perdu, au cours du XX^e siècle les trois quarts de ses habitants. Saint André en Vivarais a enregistré une perte de 76,5 % entre 1921 et 1990 ; Saint Jeure d'Andaure possède aujourd'hui moins du sixième de sa population de 1876. Or ces pratiques demandaient un travail considérable. Henri Pourrat (1941) décrit de manière imagée ce dur labeur : « Après tant de journées, aigres ou lourdes, à suer, à ahaner, entre les échaldas, quand

ils voient l'orage crouler sur leurs terrasses peu sûres, les ruisseaux d'eau jaune emporter la terre et ruiner la muraille, ils ne renoncent point. Dès le matin, la hotte au dos, ils remontent, ils rechargent dans cette hotte la glèbe entraînée, ils vont la décharger aux places d'où elle est partie, reconstruisant leur vigne en ses casiers de roche ». Aujourd'hui il n'y a plus assez de monde pour réaliser ce travail ; partout friches et boisements gagnent du terrain. Qu'il y ait déprise humaine, que l'économie se transforme et alors le « système » ne fonctionne plus : les terrasses sont abandonnées et se dégradent. L'activité agricole ne se maintient que dans les moyennes et surtout les basses vallées, là où les pentes sont les moins fortes. On y trouve des vergers et des vignes, sur les terrasses exposées au sud. Certaines parcelles trop pentues sont reconverties en pâture. A la fin des années 1970, G. Mottet (1981) évaluait déjà à 70 % le nombre de terrasses abandonnées sur la bordure de la vallée du Rhône entre Vienne et Tournon. Actuellement 80 % des « faïsses » ardéchoises sont délabrées, surtout dans les secteurs les plus isolés et sur les pentes les plus fortes. Si la planche est colonisée par la végétation, cela peut prévenir des risques d'érosion, mais le plus souvent la terrasse s'éboule et devient irrécupérable. JF Blanc (2001) parle alors d'un « paysage fossile ». Les terrasses sur les versants ubac, plus humides, connaissent des phénomènes de solifluxion, les murs se couchent et les planches s'affaissent ; le versant tend à reprendre son profil d'origine. Sur les versants adret, la végétation a du mal à se fixer ; le muret envahi par les ronces, se déstabilise ; des brèches apparaissent et le mur finit par s'ébouler. Ainsi différents processus se déclenchent selon le type de sol et la nature de la pente : descente gravitaire de la terre, glissements, mouvements de masse qui menacent parfois les habitations construites sur ces versants. Les « vallats » peuvent aussi soudainement se transformer en torrents aux effets dévastateurs ; il suffit qu'un arbre arraché barre le talweg et les eaux sont déviées ; en un instant la terrasse cède alors sous le poids et la pression de l'eau. L'eau de ces torrents emporte chaque année de nombreuses terrasses. Si le versant est abandonné par le haut, si les canaux d'irrigation ne sont plus entretenus, c'est tout le versant qui est menacé. Le « système » des terrasses est ainsi fragilisé.

Il arrive que des terrasses abandonnées conservent leur cohésion, comme par exemple dans la vallée de l'Eyrieux ; les murets sont alors envahis par une végétation secondaire, les planches sont gagnées par une reconquête arbustive généralisée. Mais le plus souvent ces versants à terrasses connaissent de multiples agressions et leur abandon les soumet à des problèmes d'érosion et à des risques d'incendie, l'embroussaillage favorisant ce dernier phénomène.

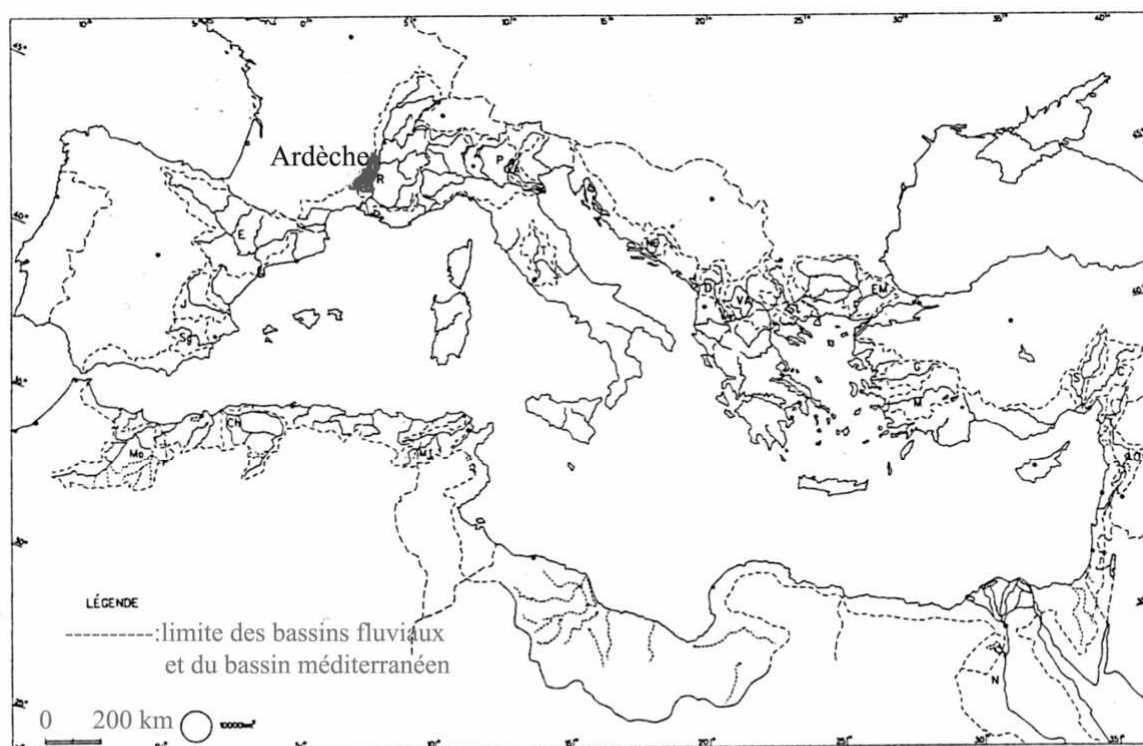
5. Conclusion : quel avenir pour ces terrasses ?

La question se pose de savoir s'il est possible de gérer cet héritage très lourd. Dans les secteurs situés en altitude, plus ou moins enclavés et dépeuplés, l'avenir des terrasses semble très compromis et la revégétalisation de ces espaces par des boisements ou des prairies peut seule permettre de lutter contre l'érosion. Dans les régions plus favorisées et plus dynamiques, basses vallées, versants exposés au sud, proches de la vallée du Rhône, ces terrasses, recolonisées par des vergers, des vignobles ou parfois par l'habitat, ont sans doute plus d'avenir. De toutes manières, elles font partie du patrimoine culturel et il est certain que, depuis plus de dix ans, avec la prise de conscience de la valeur de ces paysages par de nombreux acteurs du développement, le « système » terrasses semble connaître un regain d'intérêt, mais seule une politique globale d'aménagement pourrait permettre de revitaliser ces espaces. De nos jours, comme au début du XIX^e siècle, les méfaits de l'eau subsistent dans ce pays qui pourtant en manque la plupart du temps ; les systèmes agro-pastoraux ont changé, mais des crues peuvent encore survenir. Les terrasses ne favorisent plus l'infiltration sur les versants, mais la reconquête du couvert végétal qu'elles connaissent assure un rôle

protecteur. Comme le dit M. Léonard (2003), seule une « concertation entre les acteurs d'un bassin-versant » et une démarche de gestion intégrée des eaux et des sols, peut permettre aujourd'hui de lutter efficacement contre l'érosion hydrique.

Références bibliographiques

- Blanc Jean François, 1984 : Paysages et paysans des terrasses de l'Ardèche, 312 p
Blanc Jean-François, 2001 : Terrasses d'Ardèche ; paysages et patrimoine, 156 p
Collectif, 2004 : Les paysages de terrasses : des millénaires d'innovations, Programme Leader II, 72 p, PNR des Monts d'Ardèche.
De Martigny Paul : Rapport sur les grandes crues de l'Ardèche, 1857-1859, documents d'archives, Fond du Musée Dauphinois, Grenoble.
Dessemond Raphaël, 1998 : La ressource en eau et son exploitation dans la vallée du Doux (Ardèche), mémoire de maîtrise I.G.A. Université Joseph Fourier Grenoble.
Léonard M, Dumas C, 2002 : Diversité et fonctionnalités des aménagements de versant : exemple des terrasses ardéchoises, Bull. Réseau Erosion 21 : 182-196
Léonard M, 2003 : L'érosion hydrique des sols cultivés : analyse systémique et propositions de gestion ; application aux vignobles d'Ardèche méridionale, 2 vol, thèse de l'Université Joseph Fourier, Grenoble, 546 p.
Morel Alain (dir.), 1999 : La gestion de l'eau dans le bassin versant du Doux (Ardèche), Institut de Géographie Alpine- Grenoble, 76 p.
Mottet G., 1981, Les coteaux rhodaniens, Revue de Géographie de Lyon, vol 56 n° 4, 370-387
Pourrat Henri, 1941 : L'homme à la bêche, édit. Flammarion, 284 p
Roose Eric, 2002 : Réflexions sur quelques techniques traditionnelles de gestion de l'eau et des sols en Languedoc et Roussillon (France méridionale). Bull. Réseau Erosion 21 : 197-212
Veillet Yannick, 1994 : L'érosion liée à l'abandon des structures linéaires bocagères : l'exemple du Champsaur, mémoire de maîtrise, Institut de Géographie, Grenoble, 150 p



Localisation de l'Ardèche dans le bassin méditerranéen